




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20130318-25870-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 20/03/13 |
| Date de réception : mercredi 20 mars 2013 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.88**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RENOVATION DE L'ESCALIER D'ACCES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION SAINTE-CATHERINE DE SIENNE - ACQUISITION DE LA MITOYENNETE DU MUR DE L'IMMEUBLE SIS 20 RUE MIGNET APPARTENANT A L'ASSOCIATION FOYER FEMININ (ECOLE - COLLEGE - LYCEE SAINTE CATHERINE DE SIENNE)

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Etudes
Juridiques & du Contentieux

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

CF/ELT

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RENOVATION DE L'ESCALIER D'ACCES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION
SAINTE-CATHERINE DE SIENNE - ACQUISITION DE LA MITOYENNETE DU MUR DE
L'IMMEUBLE SIS 20 RUE MIGNET APPARTENANT A L'ASSOCIATION FOYER FEMININ
(ECOLE - COLLEGE - LYCEE SAINTE CATHERINE DE SIENNE) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'escalier d'accès de la Chapelle de la Visitation Sainte-Catherine de Sienne sise rue Mignet, la Ville a diligencé un référé expertise devant le Tribunal de Grande Instance afin que soit déterminées par un expert les causes probables de l'effondrement de l'escalier d'accès et les modalités techniques à respecter pour l'exécution des travaux.

Ces escaliers étant situés entre un immeuble en copropriété au n°22, au nord de la Chapelle, et le Foyer Féminin École Sainte-Catherine, au sud de la Chapelle, cette expertise s'est faite au contradictoire de ces propriétaires.

Dans le rapport d'expertise rendu le 26 novembre 2012 par Monsieur l'expert GIRAUD, il est préconisé de procéder, préalablement à la réfection de la partie centrale de l'escalier, à un confortement du mur latéral droit, c'est-à-dire celui situé au sud de l'escalier d'accès, qui appartient au Foyer Féminin.

Aussi, afin de réaliser au mieux le projet global de restauration de la Chapelle de la Visitation et de son escalier d'accès, acquis pour l'euro symbolique auprès du Foyer Féminin, et pour la

cohérence du programme de travaux, il apparaît nécessaire d'acquérir la mitoyenneté du mur de l'immeuble appartenant au Foyer Féminin et qui borde l'escalier d'accès en sa limite sud.

Les conséquences de l'acquisition de la mitoyenneté du mur entraîneront l'obligation pour la Ville de procéder à l'entretien de ce mur, particulièrement son confortement à l'occasion des travaux de rénovation de l'escalier d'accès.

Le Foyer Féminin a d'ores et déjà fait part de son accord de principe pour céder la mitoyenneté de ce mur, à l'euro symbolique.

Au terme de ce rapport, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de la mitoyenneté du mur de l'école Sainte-Catherine sise 20 rue Mignet, en sa partie qui borde l'escalier d'accès de la Chapelle de la Visitation Sainte-Catherine de Sienne, au sud de l'escalier ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjointe délégué au Foncier, au Cadastre, la Gestion des Propriétés Communales et aux Bâtiments Communaux, à signer l'acte d'acquisition ainsi que toutes les pièces nécessaires ;
- **AUTORISER** le paiement à l'Association Foyer Féminin de la somme de 1 euro, qui sera prélevée sur le compte 90824-2115-951 qui présente les disponibilités suffisantes.

2013.88 - RENOVATION DE L'ESCALIER D'ACCES DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION SAINTE-CATHERINE DE SIENNE - ACQUISITION DE LA MITOYENNETE DU MUR DE L'IMMEUBLE SIS 20 RUE MIGNET APPARTENANT A L'ASSOCIATION FOYER FEMININ (ECOLE - COLLEGE - LYCEE SAINTE CATHERINE DE SIENNE)

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 50 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**